



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce hors taxes

Question écrite n° 16323

Texte de la question

Le financement des infrastructures aéroportuaires en France, provient en grande partie du duty free des aéroports. Aujourd'hui, il est question de supprimer cette franchise de taxes, qui au-delà du simple aspect pour les usagers, pose un véritable problème de sources de financement pour les aéroports en France. L'aéroport Marseille Provence est concerné au premier chef par cette question. M. Jean Roatta demande donc à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que le Gouvernement puisse intervenir en ce sens, auprès de la Commission de Bruxelles, pour que soit inscrite à l'ordre du jour du conseil des ministres des finances européen, une étude d'impact afin que le dossier des ventes hors taxes intra-communautaires soit réouvert.

Texte de la réponse

Conformément aux directives adoptées en 1991 et 1992, le régime des ventes hors taxes au bénéfice des seuls voyageurs qui se rendent par voie aérienne ou maritime dans un autre Etat membre ou qui empruntent le tunnel sous la Manche doit prendre fin le 30 juin 1999. Le Gouvernement est conscient des conséquences économiques et sociales que l'entrée en vigueur de cette décision pourrait entraîner sur certaines régions et sur les compagnies maritimes assurant le trafic transmanche. C'est pourquoi le Premier ministre a confié à M. André Capet, député du Pas-de-Calais, la mission d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression du commerce hors taxes. La mission achevée, M. Capet vient de remettre un rapport au Gouvernement qui expose les conséquences de la suppression des ventes hors taxes. Ces conséquences ainsi que les éléments de solution évoqués dans ce rapport seront expertisés. Par ailleurs, lors du conseil des ministres des finances du 19 mai dernier, les Etats membres ont obtenu de la commission qu'elle réfléchisse aux modalités selon lesquelles les conséquences défavorables du commerce hors taxes sur l'activité des régions concernées pourraient être atténuées à l'échelon national ou communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16323

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3538

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4912